

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON [Outtrade BV]

Conditions générales de livraison d'Outtrade BV. Déposé sous le numéro Chambre de Commerce 50095455 le 30-11-2016

Article 1 Définitions

Dans les présentes conditions générales de livraison, les définitions suivantes sont utilisées :

- 1.1 Client : la personne qui conclut un contrat avec Outtrade BV pour la livraison des produits Outtrade BV.
- 1.2 Acheteur : tout contrat et/ou commande entre Outtrade BV pour le compte du client, conformément aux dispositions du contrat, de la commande ou de la confirmation de commande.
- 1.3 Parties : Vendeur et Acheteur conjointement.
- 1.4 Conditions générales : les conditions générales d'Outtrade BV telles qu'elles figurent dans le présent document et 30-11-2016 déposé auprès de la Chambre de Commerce.
- 1.5 Contrat : tout document signé par les deux parties concernant la vente et la livraison des produits.

Article 2 Applicabilité

- 2.1 Sur toutes les offres de et sur toutes les cessions à Outtrade BV jusqu'à la vente et livraison de produits et/ou de services et à tout accord conclu avec Outtrade BV liés à la vente et à la fourniture de produits et/ou de services sont exclusivement Les présentes conditions générales s'appliquent.
- 2.2 L'applicabilité de toutes les conditions générales de l'acheteur est par la présente expressément rejetée.
- 2.3 Le client évalue par lui-même si les produits d'Outtrade BV sont adaptés à l'usage auquel il souhaite les destiner.
- 2.4 OutTrade BV se réserve le droit de modifier la construction et l'exécution de ses produits si, à son avis, cela ne nuit pas raisonnablement à la qualité.
- 2.5 Sauf convention écrite contraire, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle découlant de l'exécution du contrat appartiennent à Outtrade BV et Outtrade BV est en droit d'enregistrer ces droits en son nom.
- 2.6 Sauf convention écrite contraire, Outtrade BV conserve les droits d'auteur et tous les droits de propriété industrielle sur les dessins, images, dessins, modèles (d'épreuve), logiciels, etc. qu'elle fournit.

Article 3 Offres et contrats

- 3.1 Les présentes conditions générales de livraison s'appliquent à toutes les offres, cessions et accords relatifs à la livraison de produits d'Outtrade BV ainsi qu'à tous les contrats qui en découlent.
- 3.2 Un contrat entre Outtrade BV et le client est conclu dès qu'Outtrade BV accepte la mission par écrit par l'envoi d'une confirmation de commande.
- 3.3 Toutes les offres et tous les devis émis par Outtrade BV sont sans engagement.

Article 4 **Prix et paiement**

- 4.1 Les prix indiqués par Outtrade BV s'entendent hors taxe sur le chiffre d'affaires et autres charges gouvernementales relatives à la vente et à la livraison.
- 4.2 Les paiements effectués par le client sont d'abord utilisés pour régler tous les intérêts et frais dus et seulement ensuite pour les factures déjà dues et payables.
- 4.3 En cas de faillite ou de cessation de paiement du Client, Outtrade BV a le droit de réclamer immédiatement toutes les sommes dues.
- 4.4 En cas de dépassement du délai de paiement de 8/14 ou 30 jours, le Client sera en défaut de plein droit sans autre mise en demeure. Le client est immédiatement redevable des intérêts commerciaux légaux en vigueur (article 6 :119a du Code civil néerlandais). Dans le calcul des intérêts, une partie du mois est considérée comme un mois complet.
- 4.5 En cas de recouvrement extrajudiciaire ou judiciaire des factures impayées, le client est redevable de tous les frais qui y sont effectivement liés.

Article 5 **Livraison**

- 5.1 Les délais de livraison indiqués ne seront jamais considérés comme des délais stricts. Le vendeur n'est pas en retard par le simple dépassement d'un délai, et l'acheteur ne peut pas résilier le contrat en tout ou en partie.
- 5.2 Les marchandises sont livrées départ usine selon les Incoterms en vigueur le jour de l'offre. Les livraisons partielles sont autorisées.
- 5.3 Les délais de livraison indiqués par Outtrade BV commencent à courir au moment où Outtrade BV a envoyé la confirmation de commande convenue.
- 5.4 L'acheteur a une obligation d'achat. L'acheteur doit s'assurer qu'il y a suffisamment d'installations de chargement et de déchargement et que le processus de déchargement est effectué rapidement. Si l'acheteur ne prend pas livraison des Produits ou ne les prend pas livraison à temps, il sera en défaut sans mise en demeure. Tous les frais liés à cette non-acceptation sont à la charge de l'acheteur. Si l'acheteur refuse de prendre livraison des Produits, ceux-ci seront également réputés avoir été livrés. Dans ce cas, le Vendeur a droit au paiement du prix convenu, ainsi

que des frais de stockage proportionnels dans le temps, pour assurer le paiement desquels le Vendeur aura un droit de rétention sur les Produits ainsi livrés.

- 5.5 Si l'Acheteur refuse d'accepter les Produits à l'heure convenue entre les Parties, le Vendeur a néanmoins le droit d'exiger immédiatement le paiement des Produits proposés. L'acheteur ne pourra pas demander une nouvelle livraison avant d'avoir payé le prix d'achat, ainsi que les frais (de transport) résultant du refus d'achat.

Article 6 **Propriété**

- 6.1 La propriété de la marchandise ne sera transférée au client qu'une fois que le client aura pleinement rempli toutes ses obligations en vertu de tous les accords conclus avec Outtrade BV.
- 6.2 Le client n'a pas le droit d'aliéner, de grever ou de mettre en gage ou de mettre la marchandise sous le contrôle de tiers sous quelque forme que ce soit, tant que la propriété ne lui a pas été transférée.
- 6.3 Si des tiers souhaitent faire valoir un droit sur la marchandise livrée sous réserve de propriété, le client est tenu d'en informer Outtrade BV dans les plus brefs délais.
- 6.4 Le Client s'engage à :
- d'assurer les marchandises livrées sous réserve de propriété et de les assurer contre toutes les formes de dommages et contre le vol et de mettre la police de cette assurance à la disposition d'Outtrade BV pour inspection à première demande ;
 - à la première demande d'Outtrade BV, de mettre en gage toutes les créances du Client à l'égard des assureurs auprès d'Outtrade BV ;
 - les marchandises livrées sous réserve de propriété sont considérées comme la propriété d'Outtrade BV.

Article 7 **Risque de transfert et d'acceptation**

- 7.1 Le risque de la marchandise est transféré au client conformément aux Incoterms en vigueur au moment de l'offre. Si Outtrade BV effectue des travaux sur les marchandises existantes du client, celles-ci restent à tout moment aux risques et périls du client.
- 7.2 Les produits sont réputés avoir été acceptés par le client au moment où la livraison (conformément à l'Incoterm applicable) des marchandises a eu lieu [ou Outtrade BV a notifié au client que l'exécution de la prestation a été achevée].

Article 8 **Garantie**

- 8.1 Outtrade BV ne fournit aucune autre garantie (explicite ou implicite) que celle spécifiquement décrite dans le contrat ou dans les présentes conditions générales de livraison.
- 8.2 La période de garantie pour les Marchandises nouvellement livrées par Outtrade BV est de 2 ans, à compter de la réception (conformément à l'article 7.2).
- 8.3 Pendant la période de garantie, Outtrade BV garantit exclusivement : a) les spécifications convenues, b) les matériaux utilisés par Outtrade BV et c) l'absence de

défauts. Outtrade BV réparera gratuitement les défauts couverts par cette garantie, sous réserve des droits d'importation, à la discrétion d'Outtrade BV, en réparant ou en remplaçant les articles défectueux. Aucune garantie n'est donnée pour les pièces d'usure et les consommables.

8.4 Pendant la période de garantie, Outtrade BV] garantit uniquement que les services ont été fournis de manière professionnelle. Si un service n'a pas été exécuté de manière professionnelle, Outtrade BV l'exécutera à nouveau gratuitement].

8.5 Les conditions de garantie ne s'appliquent que si :

a) Les obligations de paiement du client sont remplies ;

b) Les instructions d'utilisation et d'entretien ainsi que toutes les autres instructions fournies par Outtrade BV sont suivies ;

c) Le Client ou un tiers ne monte pas et/ou ne démonte pas et/ou ne répare et/ou ne met pas en service et/ou ne modifie pas les produits livrés sans l'accord écrit d'Outtrade BV ;

d) Le défaut n'implique pas d'usure normale ;

e) Il n'y a pas d'actes ou d'omissions de personnes mis à la disposition d'Outtrade BV par ou pour le compte du client.

8.6 Si Outtrade BV remplace des marchandises dans le cadre de son obligation de garantie, les marchandises remplacées seront mises à la disposition d'Outtrade BV au moment du remplacement.

Article 9 **Assurance**

9.1 L'acheteur est tenu d'assurer tous les produits contre les risques d'incendie, de vol, de tempête et de dégât des eaux et d'autres risques habituels de manière à inclure dans la police d'assurance correspondante une clause indiquant que l'assurance s'applique également aux biens de tiers.

9.2 L'acheteur est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants valable pendant toute la durée du contrat.

9.3 L'acheteur doit fournir une copie des polices d'assurance correspondantes à la demande du Vendeur.

Article 10 **Responsabilité en cas de dommages et indemnisation**

10.1 Outtrade BV n'est pas responsable des dommages causés par des membres du personnel non cadre d'Outtrade BV ou des tiers engagés par Outtrade BV, à moins que les dommages ne résultent d'une intention ou d'une imprudence délibérée de la part de la direction d'Outtrade BV.

10.2 Outtrade BV n'est pas responsable des dommages indirects subis par le client ou par des tiers, que le dommage soit survenu au client ou à un tiers. Des exemples de dommages indirects sont : le manque à gagner, les coûts liés à des temps d'arrêt ou à

des retards dans le processus de production, les dommages totaux ou partiels ou la perte de marchandises qui sont produites, transformées et/ou transformées avec les marchandises livrées par ou pour le compte d'Outtrade BV, la dépréciation de la valeur, l'atteinte à la clientèle et/ou à la réputation/et/ou aux marques.

- 10.3 Les limitations de responsabilité figurant dans les présentes conditions générales sont réputées avoir été stipulées au profit de tiers impliqués dans la livraison du produit par Outtrade BV.
- 10.4 Le Client garantit Outtrade BV contre toute demande d'indemnisation d'un tiers à l'encontre d'Outtrade BV pour les dommages que ce tiers subit ou prétend subir (partiellement) du fait de l'utilisation ou de l'application des produits livrés par ou pour le compte d'Outtrade BV au Client. Toutefois, le client n'est pas tenu d'indemniser s'il démontre qu'Outtrade BV serait responsable envers le client du dommage si le client avait lui-même intenté une action en réparation du dommage.

Article 11 **Force majeure**

- 11.1 En cas de force majeure de la part de l'une des Parties, l'exécution du Contrat sera suspendue en tout ou partie tant que la situation de force majeure perdure, sans qu'aucune des Parties ne soit redevable d'une quelconque forme d'indemnisation à l'autre Partie.
- 11.2 En cas de force majeure telle que décrite dans les présentes Conditions générales qui dure plus de trente (30) jours, les deux Parties ont le droit de résilier le Contrat.
- 11.3 La force majeure existe en cas de, sans s'y limiter, les situations suivantes : guerre, émeute, panne de machine, défaillance pour quelque cause que ce soit d'un ou plusieurs fournisseurs du Vendeur, grèves, difficultés de transport, incendie, dégâts des eaux, inondations, barrières à l'importation et à l'exportation, mesures gouvernementales et toutes autres circonstances pour quelque raison que ce soit rendant impossible la livraison des Produits par le Vendeur.

Article 12 **Dissolution**

- 12.1 Sans préjudice des autres droits du Vendeur, le Vendeur a le droit de suspendre l'exécution du présent Contrat ou de le dissoudre en tout ou en partie sans aucune intervention judiciaire, tout en conservant tous ses droits à une indemnisation des frais et dommages :
- Si l'Acheteur ne respecte pas ses obligations en vertu du Contrat ou des présentes Conditions générales, ou ne le fait pas en temps opportun ou dans son intégralité, ou s'il est établi que l'exécution sans violation ne sera pas possible ;
 - Si l'acheteur est déclaré en faillite ou si sa faillite ou (suspension provisoire des paiements) est imposée ou accordée, si son entreprise est dissoute ou résiliée ou s'avère insolvable d'une autre manière ;
 - Si, de l'avis du Vendeur, il y a des changements importants dans la propriété ou le contrôle direct ou indirect de l'Acheteur.

- 12.2 Le Vendeur a également le droit de résilier le Contrat en tout ou en partie si un avantage a été ou est offert ou fourni par ou au nom de l'Acheteur dans le cadre de la formation ou de l'exécution du Contrat à une personne employée par le Vendeur.
- 12.3 En cas de situation telle que décrite dans le présent article, le Vendeur est en droit d'exiger le paiement immédiat des factures impayées, ainsi que de stocker ou de vendre les Produits en cours et les produits finis aux frais et risques de l'Acheteur ou de les vendre à des tiers.
- 12.4 Le client/acheteur n'a en aucun cas le droit de résilier le contrat en tout ou en partie.

Article 13 **Réclamations**

- 13.1 Par réclamations, on entend toutes les réclamations formulées par l'Acheteur quant à la qualité d'une livraison.
- 13.2 Toute réclamation relative à des vices cachés doit être signalée au plus tard 3 jours après leur découverte ou aurait dû raisonnablement l'être ou au plus tard 3 jours après l'exécution du contrat. Si l'Acheteur n'a pas déposé de réclamation dans les délais impartis dans le délai visé à l'article 13.2 des conditions générales de livraison, la livraison sera considérée comme valable et les droits de l'Acheteur s'éteindront.
- 13.3 Chaque plainte doit contenir une description claire de la plainte. Les plaintes formulées ou transmises à Outtrade de toute autre manière ne seront pas traitées et ne seront pas considérées comme des plaintes au sens des présentes conditions générales. De légères différences en termes de qualité, de couleur, de poids, etc., qui sont autorisées dans la branche, ne peuvent pas constituer un motif de réclamation.
- 13.4 Les Produits faisant l'objet de la réclamation ne peuvent être retournés par l'Acheteur sans l'accord préalable d'Outtrade BV. L'octroi de l'autorisation susmentionnée n'implique pas la reconnaissance du bien-fondé de la réclamation. Après l'obtention de l'autorisation, les Produits doivent être retournés au Vendeur dans un état intact – sauf s'ils ont été reçus endommagés – dans leur emballage d'origine aux frais et risques de l'Acheteur. Si l'expédition dans l'emballage d'origine n'est pas possible, l'acheteur est tenu de veiller à un emballage soigné. L'acheteur est toujours tenu d'assurer la marchandise à retourner et est responsable des dommages causés par une négligence dans ce domaine.

Article 14 **Dispositions finales**

- 14.1 Le Client n'a pas le droit de transférer ses droits et obligations découlant du contrat à des tiers de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit d'Outtrade BV.

- 14.2 Si l'un des articles des présentes conditions générales de livraison s'avère nul, annulable ou autrement non contraignant, il sera remplacé par un article qui se rapproche autant que possible de la nature et de l'objet de l'article nul, annulable ou autrement non contraignant.
- 14.3 Les clauses des présentes conditions générales de livraison qui, de par leur nature, sont destinées à survivre à l'accord auquel elles se rapportent, telles que la confidentialité et le choix de la loi, restent valables même après l'expiration de ce contrat.

Article 15 **Droit applicable et litiges**

- 15.1 Toutes les offres faites par Outtrade BV et les accords conclus avec Outtrade BV, ainsi que les accords y afférents, ainsi que tous les litiges qui en découlent, sont exclusivement régis par le droit néerlandais.
- 15.2 Tous les litiges entre les Parties découlant d'un Accord et/ou des présentes Conditions générales ou s'y rapportant seront réglés exclusivement par le tribunal de district de Midden-Nederland, situé à Utrecht, à moins qu'Outtrade BV ne soumette le litige à un autre tribunal.

Article 16 **Compensation et suspension**

- 16.1 En aucun cas, le Client/Acheteur n'a le droit de compenser un quelconque montant avec une ou plusieurs créances et/ou de suspendre tout paiement au Vendeur.

Les présentes conditions générales ont été déposées auprès de la Chambre de Commerce le 30-11-2016 sous le numéro 50095455.